

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MAI 2022.

1 L'ASSURANCE VIE EN 2021

1.1 L'environnement de l'assurance vie

L'exercice 2021 est placé sous le signe de la reprise et d'un regain de confiance pour l'avenir. La reprise de l'activité a été sensiblement plus forte qu'attendue. Les tensions sur les chaînes de production et l'envolée des prix de certaines matières premières (pétrole et gaz notamment) ont relancé les poussées inflationnistes. A ces facteurs conjoncturels se sont ajoutés des causes plus durables (tension sur le marché du travail, hausse des salaires) qui ont amené les Banques Centrales à réviser leurs hypothèses d'inflation à la hausse. Ce contexte les conduit à resserrer les politiques monétaires accommodantes, annoncer un ralentissement progressif des achats d'actifs et organiser la remontée des taux d'intérêts. Dans le même temps, les Etats sont restés en soutien de l'économie réelle via des plans de relance (infrastructures et transitions écologiques) ou des plans d'aides ciblés sur les secteurs affectés par la pandémie (tourisme, loisirs), avec comme conséquence une augmentation significative de leur endettement.

En France dans ce contexte, il faut noter une collecte très importante, au niveau du secteur bancaire, de l'épargne accumulée lors de la crise du Covid en 2020. La Gestion d'Actifs a ainsi bénéficié de la forte remontée des bourses mondiales et s'est efforcée de gérer la reprise des tensions inflationnistes.

L'assurance Vie en profite pour effectuer un véritable rattrapage avec un engouement marqué pour les Unités de Compte. Les nouveaux produits Retraites PER continuent de progresser. Ils constituent pour les assureurs un véritable succès commercial. Une réflexion sur le niveau des frais initiée par le ministre de l'Economie et des Finances a abouti au début de l'année 2022 à un accord de place qui améliore la mise à disposition des épargnants d'une véritable transparence en matière tarifaire.

Plus précisément, selon France Assureurs, les cotisations en assurance vie s'élèvent à 151,1 Mds€, un niveau record et la collecte nette se hisse à +23,7 Mds €. Au sein de ces chiffres, les Unités de Compte affichent des cotisations de 58,5 Mds € et une collecte nette de +34,7 Mds €. L'assurance vie en UC atteint de ce fait des niveaux jamais réalisés sur une année et représente 39% des cotisations. Fin décembre 2021 les encours des contrats d'assurance vie atteignaient 1 876 Mds €.

Page: 1 / 16

1.2 Un succès croissant des Plans d'Epargne Retraite (PER)

Selon France Assureurs, fin décembre 2021, 2,6 millions de français ont souscrit un PER auprès d'une société d'assurance pour un encours de 29,6 Mds €. Hors transferts d'anciens contrats, la part de marché des assureurs s'élève à 87%.

1-3 Focus sur la commercialisation des contrats PERin de l'assureur CARDIF

L'UFEP a souscrit auprès de l'assureur CARDIF six contrats PERin :

En 2019 :

BNP Paribas Multiplacements PER

Le nombre d'adhérents en phase épargne s'élève à 14 231 pour un encours de 227 M € et des versements de 138 M € sur l'année 2021. 45% des encours sont investis en Fonds en euro. Il y a un adhérent en phase de rente.

BNP Paribas Multiplacements Privilège PER

Le nombre d'adhérents au plan épargne s'élève à 4 879 pour un encours de 196 M € et des versements de 115 M € sur l'année 2021. 41% des encours sont investis en Fonds en euro. Il n'y a pas encore de rentier(s).

CARDIF Essentiel Retraite

Le nombre d'adhérents en phase épargne s'élève à 7 742 pour un encours de 376 M € et des versements de 200 M € sur l'année 2021. 34% des encours sont investis en Fonds en euro. Il y a 2 adhérents en phase de rente. La commercialisation de ce contrat a été interrompue en 2021 au profit de CARDIF Elite Retraite (cf infra).

Pour ces 3 Plans d'Epargne Retraite il est enregistré un pourcentage significatif de transferts en provenance de contrats PERP et MADELIN.

En 2021 :

CARDIF Elite Retraite

Le nombre d'adhérents en phase épargne s'élève à 4 441 pour un encours de 92 M € investi pour 33% dans le Fonds en euro. Un démarrage vigoureux pour un produit commercialisé depuis avril 2021.

PANTHEA PER issu d'un partenariat CARDIF-AEP avec NORTIA (48 adhérents) et Complice Retraite PER issu d'un partenariat avec MATMUT (293 adhérents) connaissent un démarrage très récent.

Page: 2 / 16

2 <u>LA GESTION FINANCIERE DES DIFFERENTS FONDS EN EUROS DE CARDIF</u>

2-1 Le Fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 31/12/2021

- A fin décembre 2021, la valeur boursière du fonds s'élève à 194 M€, en baisse de 4% par rapport à 2020. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques, de plus ce PERP n'est plus commercialisé depuis 2 ans.
- L'ensemble de la poche Obligataire (Taux fixes, variables, court terme) représente 76,2% de l'actif contre 79,1% en 2020. En fait, la part des Obligations à taux fixe chute (- 2,9%) au profit de la poche Actions. Les arbitrages effectués depuis 2020 ont permis d'engranger d'importantes plus-values latentes. Ces évolutions du portefeuille sur l'ensemble de l'exercice entrainent un accroissement de la sensibilité de l'actif au risque Actions et mécaniquement une décrue de l'exposition au risque de Taux.
- Une analyse plus détaillée de la poche Obligataire fait apparaître à l'inverse de 2020 un renforcement du poids des emprunts d'Etats (à 46,9% vs 41,4% en 2020) et reflète la recherche des meilleurs ratios rendement / risque entre la poche « crédit » (obligations privées) parfois jugée d'un prix trop élevé et la poche « Etats » (obligations souveraines). Au sein du portefeuille d'obligations privées, le secteur financier représente 48% de l'ensemble (39,8% en 2020).
- En 2021, le fonds a enregistré une activité importante sur la poche Actions, notamment sur le marché américain des « future » témoignant d'une gestion très active de couverture du portefeuille.
- A noter que la qualité du portefeuille demeure au niveau A.
- Le taux de rendement servi en 2021 aux assurés a été de 0,5 % net de frais: frais de gestion courante, participation aux résultats de la Gestion d'Actifs, et dotation aux provisions pour participation aux bénéfices (PPB) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s'élève à 1.73%.
- La revalorisation des rentes au titre de 2021 est de 0.5%.

2-2 Le Fonds en Euros cantonné du PERP « Plan d'Epargne Retraite des Particuliers » au 31/12/2021

- Les encours en valeur boursière du Fonds en euros s'élèvent au 31décembre 2021 à 526 M€
 en léger recul sur 2020 (535 M€). Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché intègre
 les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que
 des valeurs historiques des actifs, de plus ce PERP n'est plus commercialisé depuis 2 ans.
- L'ensemble de la poche Obligataire (Taux fixes, variables, court terme) représente 74,9% de l'actif contre 79,4% en 2020. En fait la part des Obligations à taux fixe chute (- 4,6%) au profit de la poche Actions qui passe de 20,6% à 25,1%. Les arbitrages effectués depuis 2020 ont permis d'engranger d'importantes plus-values latentes. Ces évolutions du portefeuille sur l'ensemble de l'exercice entrainent un accroissement de la sensibilité de l'actif au risque Actions et mécaniquement une décrue de l'exposition au risque de Taux.
- Une analyse plus détaillée de la poche obligataire fait apparaître un renforcement du poids des emprunts d'Etats (à 49% vs 47% en 2020) et reflète la recherche des meilleurs ratios rendement/risque entre la poche « crédit » (obligations privées) parfois jugée d'un prix trop élevé et la poche « Etats » (obligations souveraines). Au sein du portefeuille d'obligations

Page: 3 / 16

privées, le secteur financier ne représente que 22% de l'ensemble (21% en 2020).

- En 2021, le fonds a enregistré une activité importante sur la poche Actions, notamment sur le marché américain des « future » témoignant d'une gestion très active de couverture du portefeuille.
- A noter que la qualité du portefeuille demeure bonne au niveau A.
- La gestion du Fonds Euros cantonné estime disposer encore des marges de manœuvre nécessaire à une gestion active dynamique.
- Le taux de rendement servi en 2021 aux assurés a été de 1 %net de frais : frais de gestion courante, participation aux résultats de la Gestion d'Actifs, et dotation aux provisions pour participation aux bénéfices (PPB) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s'élève à 2,69%.
- La revalorisation des rentes au titre de 2021 est de 1 %.

2-3 Le Fonds en Euros de BNP PARIBAS CARDIF au 31/12/2021

Au 31 décembre 2021 la valeur boursière du Fonds en Euros de BNP PARIBAS CARDIF représentait 124,8 Milliards € (123,6 fin 2020). Un point cependant mérite d'être noté : le cantonnement des fonds propres de l'assureur au sein d'un fond dédié. En effet la règlementation impose cette séparation des capitaux correspondant aux Fonds Propres (à l'Actif et au Passif). Afin de s'assurer que les transferts s'effectuent sans léser les adhérents assurés, l'opération se réalise sous le contrôle du régulateur, l'ACPR (« transfert homothétique »). Ce cantonnement n'est applicable qu'à compter du 01/01/2022 mais pour des raisons évidentes de bonne gestion la bascule a été préparée en amont. La valeur au 31/12/2021 inclut donc encore les Fonds Propres. Dès le 01 janvier 2022, environ 7 Mds € de Fonds Propres seront déduits du total.

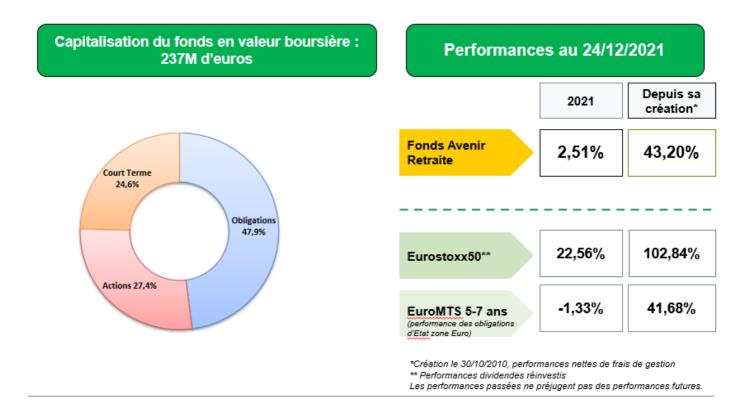
Cette année de reprise et d'espoirs bute cependant sur la résurgence de tensions inflationnistes à la fois structurelles et conjoncturelles. Les enjeux pour les gestionnaires d'actifs ont consisté à rester vigilants face à ces tensions inflationnistes et aux attentes de remontée des taux. Ils ont pu arbitrer au mieux les aspects de rendement entre la poche « crédit » (obligations privées) parfois jugée d'un prix trop élevé (cette poche redescend à 36% v/s 38,6% fin 2020), et la poche de la « dette souveraine » (obligations d'Etats) permettant de réduire légèrement la duration du portefeuille à moindre risque. L'exercice 2021 marque le retour à des conditions de gestion plus classiques sans toutefois exonérer les gestionnaires d'actifs de rester vigilants sur les évolutions de la pandémie

La structure des Actifs a légèrement évolué. La réduction de la poche des obligations à taux fixe (66,9% fin 2021 vs 68,8% fin 2020) s'est poursuivie au profit de l'Immobilier mais aussi, afin de rester manœuvrant, des placements à court terme. Au sein du Fonds en Euros la poche Obligataire (taux fixes et variables) représente 73,1% vs 75,3% en 2020 et les emprunts d'Etats ne représentent plus que 34,9% vs 35,7% fin 2020. La notation moyenne reste au niveau « A ». Dans le même temps les emprunts Obligataires auprès des Entreprises (38,2%) sont investis à hauteur de 60% (+2%) sur les Financières.

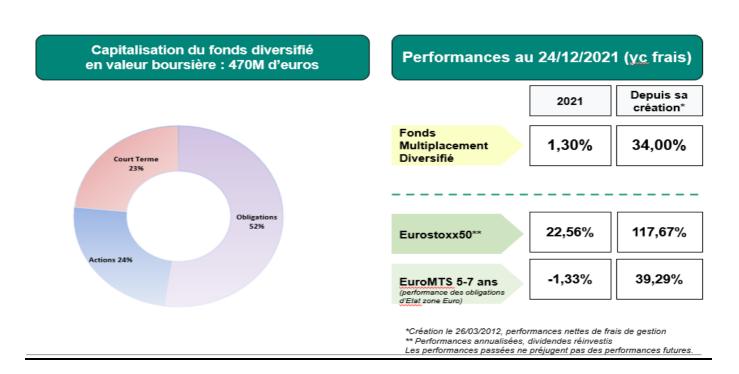
Les actions représentent 13,4%, une part inchangée. Les gestionnaires se sont efforcés d'engranger et protéger (couvertures) les plus-values réalisées sur cet exercice de reprise. L'exposition géographique a été renforcée (+2% à 56%) sur l'Europe y/c la France Le portefeuille immobilier passe de 7,4% à 8,3% de l'actif. Ce portefeuille est très majoritairement (80%) investi en France.

2-4 Les Fonds Eurocroissance CARDIF au 24 décembre 2021

Fonds Avenir Retraite au 24/12/2021



Fonds Multiplacements Diversifiés au 24/12/2021



3 LE FONDS EN EUROS D'ASSU-VIE (456 M € en valeur nette comptable)

La stratégie en 2021 a été dynamique. Elle visait à utiliser la trésorerie disponible de manière active en privilégiant les investissements en crédit de bonne qualité au détriment des obligations souveraines de maturité plus longues et de profiter de la reprise de l'économie et d'une normalisation des marchés financiers favorables à la hausse des actifs risqués. ASSU-VIE a ainsi continué d'augmenter la poche d'actions et favoriser les investissements en actifs de rendements comme les fonds de prêts et l'immobilier. Plus en détail :

- Une légère baisse de la part des produits de taux et de la trésorerie :
 - La Valeur Nette Comptable (VNC) des produits de taux représentait 418 M€ à fin 2020 et s'établit à 407 ME fin 2021, en relation avec la réduction de la taille du portefeuille.
 - Au 31/12/2021 la trésorerie représente 2,7% du portefeuille, en baisse par rapport à 2020 où elle représentait 3,6%.
- Une hausse de l'exposition actions
 - Les engagements pris en Private Equity ainsi que la hausse des marchés actions ont permis d'augmenter la part actions (9,4%) dans le portefeuille (7,3% en 2020).
- Une légère hausse de l'exposition immobilière
 - La VNC de la poche immobilière augmente à 10 M€ grâce à de nouveaux investissements, soit 2,8% du portefeuille.

Les Principales caractéristiques du portefeuille obligataire au 31/12/2021 sont les suivantes :

- Le portefeuille obligataire est constitué à 82% de titres détenus en direct et à 18% d'OPCVM
- La dette souveraine émise par les Etats considérés comme « non core », c'est-à-dire Espagne, Italie, représente 13% de la poche obligataire.
- Le portefeuille obligataire (hors OPCVM) est constitué à 40% de titres notés AAA et AA, en baisse de 3 points par rapport au 31/12/20.
- La duration moyenne du portefeuille obligataire est de 5 années comme en 2020.

Les taux de revalorisation restent cette année à hauteur de **1,90** %, identiques à ceux de l'année dernière.

4 LES RECLAMATIONS ENREGISTREES pour les contrats UFEP

Il faut rappeler qu'une partie des réclamations est traitée en amont du service réclamations, directement par les distributeurs et que ces dossiers ne sont pas pris en compte dans le système statistique du service réclamations de l'assureur.

Il convient aussi de noter qu'à la suite d'une demande de l'UFEP d'avoir une vision exhaustive du sujet « Réclamation » par l'Assureur CARDIF les réclamations orales sont maintenant indiquées et qu'à partir du mois de mars 2022 sont également prises en compte les réclamations écrites et orales du périmètre « Retraite » traitées par le réseau de la banque de détail de BNP Paribas sans disposer toutefois du détail par produit.

Pour 2021, la livraison d'un nouvel outil rend les chiffres CARDIF par produits PER peu significatifs.

Les adhérents reprochent majoritairement à l'assureur un manque de visibilité et des délais de traitement trop longs. Des actions de fond sont en cours pour pallier ces reproches.

Ainsi, pour l'environnement CARDIF les réclamations écrites s'élèvent à 865 (+10% vs 2020) et les réclamations orales à plus de 4200. Le réseau de la banque de détail annonce 200 réclamations pour l'ensemble des canaux de distribution.

4-1 Contrats PERP



Les PERP: vision Globale



Vision réclamations écrites PERP* : 340 réclamations écrites pour 108 777 contrats soit 3,14 réclamations pour 1000 contrats à fin dec 2021 → en hausse par rapport à 2020 (2,62)



- 🗸 L'augmentation du nombre de réclamations est porté par le parcours vie du contrat. Les réclamations sont liées
- Aux opérations de transfert qui ont très fortement augmentées → + 224% de réclamations soit 112 réclamations en plus
- Aux opérations de sortie de rentes → + 68%



- ✓ Concernant le parcours vie du contrat, nous notons une baisse des réclamations liée.
- Aux opérations de demande de déblocage exceptionnel → 53%
- → retour à un niveau plus habituel après une forte augmentation des demandes de déblocage liées à la crise covid



Vision réclamations orales PERP* : 1 817 réclamations orales soit 16,7 réclamations pour 1000 contrats à fin dec 2021



Augmentation conjoncturelle du nombre de réclamation orales en mars et avril

réception de l'Information Annuelle



Vision réclamations écrites PERP – détail Plan d'Epargne Retraite des Particuliers vs Cardif Multiplus



Plan Epargne Retraite des Particuliers :

97 361 contrats et 321 réclamations soit 3,3 pour 1000

Evolution annuelle des réclamations PERP – Plan d'epargne retraite : Une nette tendance à la hausse : + 19% vs 2020

Cardif Multi Plus:

11 416 contrats et 19 réclamations soit 1,7 pour 1000

Evolution annuelle des réclamations PERP – Plan d'epargne retraite : - 30% par rapport à 2020

4-2 Contrats de retraite Madelin



Les PERM: vision Globale



Vision réclamations PERM* : 196 réclamations écrites pour 41 766 contrats soit 4,7 réclamations pour 1000 contrats à fin déc 2021 (en nette hausse par rapport à 2020 : 2,3)



L'augmentation du nombre de réclamation est porté par le parcours vie du contrat :

C'est principalement lié à une augmentation des demandes de transferts : + 477 % soit 62 réclamations en plus



Vision réclamations orales PERM* : 949 réclamations orales soit 23 réclamations pour 1000 contrats à fin dec 2021



Augmentation conjoncturelle du nombre de réclamation orales en mars et avril → réception de l'Information Annuelle

Page: 8 / 16

4-3 Contrats d'assurance vie classique CARDIF Multi-Plus



Les contrats Cardif Multi Plus : vision Globale



Vision réclamations Cardif Multi Plus : 221 réclamations écrites pour 83 390 contrats soit 2,65 réclamations pour 1000 contrats à dec. 2021 (en baisse par rapport 2020 : 3)



La baisse des réclamations est principalement liée aux demandes de déblocage exceptionnel : - 100% vs 2020



Vision réclamations orales Cardif Multi Plus : 543 réclamations orales soit 6,5 réclamations pour 1000 contrats à fin dec 2021



Augmentation conjoncturelle du nombre de réclamation orales en mars et avril

réception de l'information annuelle

4-4 Contrats Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin)



Les contrats PER: vision Globale



Vision réclamations écrites PER* : **81 réclamations écrites** pour 31 634 contrats **soit 2,5** réclamations pour 1000 contrats à fin sept 2021



La majorité des réclamations est liée à des opérations de transfert. Les réclamants nous reprochent des délais de traitement trop longs.



Vision réclamations orales PER* : 514 réclamations orales soit 23 réclamations pour 1000 contrats à fin 2021



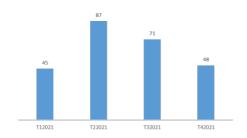
Augmentation conjoncturelle du nombre de réclamation orales en mars et avril réception de l'information annuelle

*CARDIF Essentiel Retraite / BNP P Multiplacements PER / BNP P Multiplacements Privilege PER / Cardif Elite Retraite /PER Complice retraite/PER Panthéa

4-5 Focus sur les Réclamations liées aux opérations de transferts

Forte augmentation des réclamations liées aux opérations de transfert en 2021

251 réclamations en 2021 dans un contexte d'augmentation des demandes de transferts entrants/sortants



Forte augmentation des réclamations en T2 2021 et tendance à la baisse depuis T3 2021 qui se confirme en 2022

Pour 8 réclamants sur 10, le délai de traitement est l'irritant principal



Plans d'action en cours :

- Un point d'étape sur les opérations de transferts et plan d'action par la ligne métier Cardif sera effectué lors du Copil interne BCEF du 21 mars. Les principaux axes du plan d'action sont la réduction des stocks (action de remédiation), la diminution des délais (SLA) et plus de réactivité en cas d'incomplétudes des dossiers (appels sortants)
- Charte APECI* signé par Cardif et quelques autres assureurs → bonne pratique de place dans les transferts de produits de retraites entre assureurs, afin d'améliorer les processus existants et les délais et irritants clients. Les points clés partagés dans cette charte sont notamment : la transparence des points de contact, les interlocuteurs dédiés, les documents exigés, les délais de traitement.

*L'APECI est un think tank qui réunit des dirigeants d'entreprises de distribution de produits d'investissement, de sociétés de gestion d'actifs et de sociétés d'assurance. Son ambition est d'être un forum : de réflexion, d'échange, de partage sur l'actualité et le devenir de la profession

 Groupe de travail de place (SwissLife, Aviva, Generali, Cardif) visant la mise en place d'un plate-forme digital pour les transferts en capitalisant sur une solution de marché → lead chez Digital Courtage

De manière générale, L'UFEP reste très attentive à la qualité des opérations et suit attentivement les réclamations et les réponses qui leurs sont apportées. De plus l'UFEP insiste pour que les taux de réclamations soient évalués au regard du nombre d'opérations réalisée et non pas en fonction du nombre des contrats en cours.

5 L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2021

5-1 La vie des contrats

CARDIF

En 2021 dix avenants ont été signés par l'UFEP en **Prévoyance**. Quatre d'entre eux concernent « CARDIF Garantie » dans ses composantes Personnelle, Entreprise, Professionnelle et Madelin et ont pour objectif la mise en conformité de ces contrats suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général de la protection des données (RGPD). Quatre autres se rapportent à des ajustements mineurs de forme sur les Notices du contrat « CARDIF Liberté Emprunteur ». Les deux dernières relèvent également de « CARDIF Liberté Emprunteur » et permettent d'intégrer une nouvelle prestation « ARE » Aide au

Page: 10 / 16

Retour à l'Emploi : avec notamment la mise en place d'une indemnité forfaitaire de 1000 € en cas de perte d'emploi.

En **Epargne** l'UFEP a également été très active avec la signature de trois Conventions PERin :

- a) CARDIF Elite Retraite engagée jusqu'au 31/12/2024. Ce produit est distribué par les CGPI
- b) NOVA Retraite engagée jusqu'au 31/12/2024 et distribué par les réseaux MATMUT sous le nom Complice Retraite
- c) NOVA PER N engagée jusqu'au 31/12/2024 et distribué par les réseaux NORTIA sous le nom PANTHEA PER.

ASSU-VIE

Au 1^{er} octobre 2021 les adhérents et leurs contrats ASSURAVENIR 1 et 2 ont été migrés vers un nouveau système d'information de gestion des contrats d'assurance. Ce système d'information doit permettre aux adhérents d'effectuer des versements (libres) et des rachats (partiels) que n'autorisaient pas le système d'information précédent ET les Conditions Générales des contrats susdits.

Par ailleurs pour tenir compte des évolutions sociétales et juridiques ASSU-VIE propose une modification de la Clause Bénéficiaire standard (ou type).

Enfin ASSU-VIE a souhaité apporter une modification à la communication adressée aux adhérents à 2 dates anniversaires, <u>avant</u> (à la date de terme mentionnée lors de la souscription au contrat, prorogeable jusqu'à ses 80 ans) et <u>après</u> (prorogation tacite annuelle, en cas de poursuite du contrat) <u>les 80 ans de l'adhérent</u>, documents nommés « KIT terme ». Ces améliorations apportées par le nouveau système de gestion font l'objet de résolutions soumises au vote des adhérents lors de l'AG 2022 pour une mise en application dans le courant du dernier trimestre 2022.

5-2 Le FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire de l'Assureur CARDIF

Le FRPS est une entité juridique indépendante (de type Société d'Assurance ou Société d'Assurance Mutuelle) dont l'objet est limité à la couverture d'engagements de retraite supplémentaire avec un agrément administratif obligatoire et des règles communes avec les entreprises d'assurance. Il s'agit d'une personne morale de droit privé, créée par l'ordonnance 2017- 484 du mois d'avril 2017 en vertu des dispositions de la Directive Solvabilité II, et qui peut être détenue par un assureur. Cette entité relève des dispositions du Code des assurances et elle est soumise aux mêmes règles que les entreprises d'Assurance Vie pour ce qui concerne notamment la dissolution, la liquidation, les privilèges des assurés, les sanctions et les peines.

Son activité couvre les engagements de retraite professionnelles supplémentaires, les activités qui en découlent comme les garanties complémentaires (en cas de décès, invalidité,

Page: 11 / 16

incapacité) et cela permet enfin de mieux accompagner la gestion d'engagements longs comme les engagements de retraite.

La procédure d'agrément passe obligatoirement par l'A.C.P.R. (le Régulateur). Ce dernier s'assure que les contrats (comme les PERP, par exemple) qui font l'objet d'un transfert au sein d'un FRPS, le soit de manière « homothétique » tant à l'actif qu'au passif.

Le Groupe BNP Paribas, qui souhaite devenir un acteur majeur de la Retraite au travers de l'Assureur CARDIF, a déposé un dossier d'agrément auprès de l'A.C.P.R. Une présentation aux adhérents, sur ce sujet, est prévu lors de l'Assemblée Générale du mois de mai 2022. Les modalités de transfert des contrats des adhérents des PERP et des PER y seront détaillées.

6 FONCTIONNEMENT DE L'UFEP ET SERVICES AUX ADHERENTS

6-1 Fonctionnement de l'UFEP

Le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni deux fois en 2021, en mars et en novembre. Aux mêmes périodes se sont tenus les Comités de surveillance des PERP « Plan d'Epargne Retraite des Particuliers » et « CARDIF Multi-Plus PERP / BNPParibas Multi-Placements PERP ». Par ailleurs le comité de surveillance commun des PER (plan d'épargne retraite individuel) s'est tenu aux mêmes périodes.

L'Assemblée Générale s'est tenue le jeudi vingt-sept mai 2021 sous la présidence de M. Michel PIANO nommé en séance à la demande du Président M. Patrick JOACHIMSMANN empêché. Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale par courrier individuels soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (8 avril 2021 via le quotidien « Aujourd'hui en France »).

En raison de la situation sanitaire prévisible à cette date, le Conseil d'Administration de l'UFEP en date du 30 mars 2021 a décidé de tenir l'Assemblée Générale à la même date mais sous forme d'une Visio conférence ouverte aux adhérents. Cette décision a été prise en application, du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 et de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue des Assemblées sous cette forme.

Les adhérents ont été informés de la tenue de cette Assemblée en Visio Conférence sous la forme d'un message affiché à la fois sur le site de l'UFEP et sur le site de vote de l'UFEP. Les 28 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier les avisant de la situation et ont pu informer les organisateurs de leur adresse « mail » afin de pouvoir se connecter le jeudi 27 mai à partir de 16 :30 à l'aide de l'outil « TEAMS ». Les modalités de connexion et le lien de connexion ont été diffusées et rappelées à différentes reprises.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Rapport de gestion de l'Association
- 2. Comptes et Budget de l'UFEP

Page: 12 / 16

- 3. Rapports et comptes des Comités de surveillance des PERP
- 4. Rapports et budget du Comité de surveillance commun des PER individuels
- 5. et 6. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF & ASSU-VIE
- 7. Le marché de la Retraite chez l'assureur CARDIF
- 8. Vote des résolutions

Des décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents au vote pour cette Assemblée Générale 2020 s'établit ainsi :

1615 adhérents se sont prononcés sur INTERNET

1869 adhérents ont adressés leurs bulletins de participation par COURRIER ou par MAIL.

Les bulletins de participations reçus ont été pris en compte jusqu'au 21 mai 2021

Avant enregistrement des votes en salle, il a été comptabilisé :

- 3448 votes pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP,
- 383 votes pour les adhérents au Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP
- 217 votes pour les adhérents au plan CARDIF Multi-Plus PERP ou BNP PARIBAS Multiplacements PERP
- 342 Votes pour les adhérents aux 3 PER
- 144 Votes pour les adhérents aux contrats Madelin
- 582 Votes pour les adhérents ASSU-VIE

Au cours de cette assemblée sont intervenus M. Nicolas VILLET sur le Marché de la Retraite et les ambitions du Groupe BNP Paribas sur ce marché et M. Pascal WOLLJUNG sur l'environnement économique et la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF.

A noter parmi les résolutions :

- Un certain nombre de points techniques relatives au fonds en euros et dûment documentées afin d'en faciliter la lecture
- Le président Mr Patrick JOACHIMSMANN a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur et Mr Marc MAMMANA a été élu au Conseil d'administration.
- Les membres représentant les adhérents au Comité de surveillance des PERin ont été élus et les PERin souscrits en 2019 ont été renouvelés et prolongés jusqu'au 31/12/2024

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité.

6-2 L'UFEP au Service des adhérents

Au cours de l'exercice 2021 l'UFEP a modernisé son site internet **www.ufep.fr**, réorganisé son système d'information et mis à jour la conformité de ses outils vis-à-vis du RGPD (protection des données personnelles).

- Le site internet a été intégralement refait. Il bénéficie d'une nouvelle charte graphique, d'une sécurisation renforcée, d'une meilleure flexibilité d'utilisation type « responsive design » et d'un confort visuel accru. L'objectif est qu'il devienne de manière plus systématique un outil de communication utile et facile d'accès pour les adhérents.
- La sécurité du système d'information a été très significativement renforcée par l'usage du « cloud ». Il permet à l'équipe en charge de gérer l'UFEP une meilleure capacité de travail collaboratif tout en optimisant les coûts de gestion. La nouvelle organisation a aussi permis l'appropriation du « domaine » ufep.fr et ainsi pouvoir se passer des services de messagerie classique souvent limités.
- La mise à jour des procédures RGPD (protection des données personnelles) renforce la position de l'UFEP en matière de Conformité. Un Délégué à la Protection des données (DPO) a été désigné.

7 COMPTES DE L'UFEP AU 30 SEPTEMBRE 2021

Un résumé de ces comptes est repris en annexe

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet DELOITTE & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 23/11/2021.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles sur les sites de l'UFEP et de vote VOXALY ainsi que pour les adhérents qui en feront la demande écrite.

Page: 14 / 16

CONCLUSION

Il convient de noter en remarque préliminaire que les évènements géo politiques graves (guerre en Ukraine) qui ont marqué le début de l'année 2022 remettent en cause totalement ou partiellement les anticipations qui s'étaient formées sur la base de 2021, année de reprise.

Au cours de cet exercice 2021 le poids de la crise sanitaire a continué de se faire sentir mais la sortie de crise était lancée, la reprise était en route avec son lot d'incertitudes et d'obstacles. Le talent des gestionnaires d'actifs consiste à s'adapter à ces nouvelles conditions et perspectives.

L'UFEP a continué de travailler de manière très constructive avec les assureurs CARDIF et ASSU-VIE et à accompagner de la meilleure manière pour ses adhérents le lancement des nouveaux PER tant au niveau des conditions contractuelles que de la gouvernance qui s'est mise en place. La vigueur du rattrapage en matière d'Assurance Vie et le bon démarrage des PER démontre s'il est besoin les capacités de rebond de notre économie et de nos adhérents.

Le Président, Patrick JOACHIMSMANN et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 31 mars 2022

Page: 15 / 16

COMPTES RESUMES 2021 DE L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget UFEP 2021 du 01/10/2020 au 30/09/2021	Comptes UFEP 2021 du 01/10/2020 au 30/09/2021	Budget (Proposition) UFEP 2022 du 01/10/2021 au 30/09/2022
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	9 000	16 204	7 200
Charges de fonctionnement	- 166 000	- 155 650	-168 471
Charges de communication aux adhérents	- 97 000	- 103 378	- 114 000
TOTAL DES CHARGES	- 263 000	- 259 028	- 282 471
Résultat	- 254 000	-242 824	- 275 271

Le résultat financier (16 204€) est supérieur à l'attendu (9 000€) pour l'exercice, du fait de la réduction de la dotation aux « amortissements, dépréciations et provisions » et malgré la baisse des produits de placements. L'Association est actuellement en négociation avec un nouvel établissement bancaire afin d'optimiser le placement de sa trésorerie.

Les charges totales (-259 028 €) sont conformes au budget (-263 000€) arrêté par le conseil d'administration de novembre 2020 et voté en assemblée générale de mai 2021.

Le résultat de l'exercice s'établit à - 242 824€ quasiment conforme au montant budgété.

BUDGET 2022

Ce budget tient compte, d'une part, d'un bon niveau de distribution des nouveaux Plans d'Epargne Retraite Individuels (Droits d'admission budgétés à hauteur de 368 240€) et, d'autre part, de l'augmentation des charges de fonctionnement (nouveaux PER, impact FRPS, recours accru à l'utilisation de prestataires externes : communication aux adhérents, juridique, informatique...).

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année près de 90% de ces droits proviennent de la distribution des nouveaux Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin). La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2020	1 433 650	
Nouveaux droits d'admission reçus	+ 394 511	
Résultat exercice 2021	- 242 824	
Variation créances et dettes	- 14 999	
Investissement	- 354	
Trésorerie UFEP au 30/09/2021	1 569 984	

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice est de 136 334 € (vs - 19 651€ en 2020), différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 433 650 €) et celui constaté au 30 septembre 2021 (1 569 984 €). Cette évolution est due à l'accroissement significatif des droits d'admission perçus (394 511 € en 2021 vs 210 637 € en 2020).

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2020 / 2021 (en euros)

ACTIF	30/09/2020	30/09/2021	PASSIF	30/09/2020	30/09/2021
Immobilisations	1 396	1 750	Fonds associatif net	1 658 199	1 847 009
Créances	30 163	48 990	Résultat	- 205 702	- 242 824
Trésorerie	1 433 650	1 569 984	Dettes	12 712	16 540
Total	1 465 209	1 620 725	Total	1 465 209	1 620 725

Page: 16 / 16